A 115

RAGT PLATEAU CENTRAL
Société Anonyme
Au capital de 250.000 Francs
Siège Social : Avenue Saint-Pierre - Site de Bourran
12000 RODEZ

R.C.S. RODEZ B 423 238 ~~963~~ 898 (99 B 118)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 30 NOVEMBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,

le Mardi 30 Novembre 1999 à 18 H 30 ,

les actionnaires de la Société RAGT PLATEAU CENTRAL, dont le Siège Social est à RODEZ, Avenue Saint-Pierre, Site de Bourran, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 09 Novembre 1999.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Alain FABRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Edouard FABRE et Monsieur François HUEZ, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry ROCHE assume les fonctions de Secrétaire.

M. Michel BOUSQUET représentant la Société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Commissaire aux Comptes de la Société, est également présent.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.

- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil d'administration.

- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration.
- Nomination de Commissaires aux Comptes supplémentaires
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire la Société INTERNATIONAL AUDIT COMPANY dont le siège est 165, Boulevard Haussmann 75008 PARIS représentée par Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE pour une durée de 6 exercices sociaux soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005. Le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU représentée par M. Michel BOUSQUET est maintenu et continuera de s'exercer pour la durée initialement prévue soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société INTERNATIONAL AUDIT COMPANY représentée par Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE a fait connaître par avance à la société qu'elle accepterait ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant M. FRANCOIS CAILLET, exerçant 165 boulevard Haussmann 75008 PARIS pour une durée de 6 exercices sociaux soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005. Le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société BUREAU D'ETUDES ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES est maintenu pour la durée initialement prévue soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. FRANCOIS CAILLET a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Secrétaire	Les Scrutateurs	Le Président de Séance
Thierry ROCHE	François HUEZ	Alain FABRE
	Edouard FABRE	

Pour Copie Certifiée Conforme à l'original

L'Administrateur Délégué
EDOUARD FABRE